

Décision

Générale

colonial

Décision n° 309 MOUNEMENTS

n° 309

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

7 décembre 1911

Numéro JO

n° 182 du 01/01/1912

Date du numéro

1 janvier 1912

TEXTE INTÉGRAL

M. Parès, commis principal de 3e classe du cadre local des Postes et Télégraphes, est mis à la disposition du chef du Service des Postes et Télégraphes,